

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 95.053

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjointes

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 31

Nombre de Présents : 23

Nombre de Votants : 23

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles

VOTE : Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer plusieurs subventions exceptionnelles :

- . 3 500 F à l'Association d'Entraide des Personnes Isolées (E.P.I.)
-1er Forum de lutte contre l'isolement-
- . 12 500 F au R.O.C. HALTEROPHILIE (Achat de matériel)
- . 3 820 F à l'Association "LA FLOTTE"
- . 3 000 F à l'Association "ATLANTIQUE BRIDGE CLUB"
- . 6 700 F au Comité de JUMELAGE
(Equipe de cyclistes/à ROYAN BALINGEN - 3 000 F)
(50ème Anniversaire de la libération de ROYAN - 3 700 F)
- . 8 780 F à l'Association IVHOIR (Journée mondiale de lutte contre le SIDA)
- . 30 000 F au ROC PELOTE BASQUE (Commémoration du centenaire de la pelote basque en Pays Royannais)
- . 30 000 F à l'Association "TEAM HORIZON 17"
- . 2 000 F au ROC JUDO (Participation au Sport-Etudes d'un jeune du ROC JUDO)
- . 5 000 F à l'Association "LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS"

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- . 3 500 F à l'Association E.P.I.
- . 12 500 F au R.O.C. HALTEROPHILIE
- . 3 820 F à l'Association "LA FLOTTE"
- . 3 000 F à l'Association "ATLANTIQUE BRIDGE CLUB"
- . 6 700 F au Comité de JUMELAGE
- . 8 780 F à IVHOIR
- . 30 000 F au ROC PELOTE BASQUE

- . 30 000 F à l'Association "TEAM HORIZON 17"
- . 2 000 F au ROC JUDO
- . 5 000 F à l'Association "LES VIEUX VOLANTS DU PAYS
ROYANNAIS"

=====

105 306 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 Article 6570
du Budget de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 29 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS